

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DF 1002 Compte de gestion 2013 municipal du DRFiP.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif de la Ville de Paris pour 2013 ;

Vu la délibération 2012SG153/DAC506 des 19 et 20 juin 2012 relative à la réorganisation de la gestion des musées de la Ville de Paris et à la création d'un établissement public des musées dénommé Paris Musées ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment les dispositions du chapitre 6 « correction d'erreurs sur exercices antérieurs » du Tome II ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'adopter le compte de gestion présenté par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2013 pour la mise en affectation des biens à l'établissement public local à caractère administratif dénommé Paris Musées et

pour la régularisation d'opérations anciennes suite à la correction d'erreurs sur exercices antérieurs ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés). Après enregistrement des mouvements comptables concernés pour ces opérations :

- Le compte 1021 est débiteur de 1 488 585,39 €
- Le compte 1068 est créditeur de 3 361 922,48 €

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2013.

Article 2 : Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 2013 et sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France, admet le compte en deniers de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, tel qu'il est présenté à la clôture de la gestion 2013 pour les opérations de la Ville de Paris.